



Pū Ti'aauraa e Faaineineraa Tōro'a

République française
Polynésie française**Arrêté n° 2025 – 092 du 20 mai 2025****Fixant la liste des candidats admis à concourir aux épreuves du concours interne de recrutement de chefs de service de police municipale de classe normale dans le cadre d'emplois « maîtrise » (catégorie B) de la spécialité « sécurité publique » de la fonction publique communale**

Le Président du Centre de gestion et de formation

- Vu** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** l'ordonnance n°2005-10 du 4 janvier 2005 modifiée portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que leurs établissements publics administratifs (notamment les articles 4, 31 et 40) ;
- Vu** le décret n°2011-1040 du 29 août 2011 modifié fixant les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que leurs établissements publics administratifs ;
- Vu** l'arrêté du haut-commissaire de la République en Polynésie française n°1117 DIPAC du 5 juillet 2012 modifié fixant le statut particulier du cadre d'emplois « maîtrise » ;
- Vu** l'arrêté du haut-commissaire de la République en Polynésie française n° 408 DIPAC du 4 avril 2013 modifié fixant les matières et programme des épreuves du concours de recrutement des techniciens dans la fonction publique des communes, des groupements de communes ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;
- Vu** l'arrêté du haut-commissaire de la République en Polynésie française n° HC/391/DIRAJ/BAJC du 03 avril 2023 relatif aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens de la fonction publique des communes de la Polynésie française en faveur des candidats en situation de handicap ;
- Vu** l'arrêté du haut-commissaire de la République en Polynésie française n° HC 20 /DIRAJ/BAJC/bt du 10 janvier 2025 portant dispositions relatives aux examens professionnels et aux concours ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du CGF n° 05-2025 du 24 janvier 2025 approuvant le programme triennal d'organisation des concours et des examens professionnels de la fonction publique communale de 2025 à 2027 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du CGF n° 09-2025 du 24 janvier 2025 approuvant l'ouverture des concours de recrutement des techniciens (catégorie B), pour les spécialités « sécurité civile » et « sécurité publique » au titre de l'année 2025 ;

- Vu** la délibération du conseil d'administration du CGF n° 10-2025 du 24 janvier 2025 approuvant le règlement des intervenants des concours et des examens professionnels du CGF ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du CGF n° 11-2025 du 24 janvier 2025 approuvant le règlement général des concours et des examens professionnels ;
- Vu** l'arrêté n° 2025-011 du 04 février 2025 portant ouverture au titre de l'année 2025 des concours internes et externes de recrutement des techniciens dans le cadre d'emplois « maîtrise » (catégorie B) des spécialités « sécurité civile » et « sécurité publique » de la fonction publique communale ;
- Vu** l'arrêté du Président du CGF n° 2025-033 du 10 avril 2025 portant nomination des membres du jury des concours externe et interne de recrutement de chefs de service de police municipale de classe normale ouverts au titre de l'année 2025 du cadre d'emplois « maîtrise » (catégorie B) de la spécialité « sécurité publique » de la fonction publique communale.
- Vu** le procès-verbal de la réunion du jury du 20 mai 2025, établissant les listes des candidats admis à concourir aux épreuves.

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les candidats dont les noms figurent sur la liste jointe en annexe I sont admis à concourir aux épreuves du concours interne de chefs de service de police municipale de classe normale dans le cadre d'emplois « maîtrise » (catégorie B) de la spécialité « sécurité publique » de la fonction publique communale.

Les candidats dont les noms figurent sur la liste en annexe II sont admis sous réserve de la production des pièces justificatives requises au plus tard avant la première épreuve.

Article 2 :

Les candidats sont convoqués individuellement par le centre de gestion et de formation.

Article 3 :

Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application de Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Durant ce délai, un recours gracieux peut être exercé auprès du Président du Centre de gestion et de formation. Ce recours interrompt le délai du recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de la réception d'une réponse, étant précisé qu'un défaut de réponse dans un délai de deux mois vaut décision de rejet.

Article 4 :

Le directeur général du centre de gestion et de formation est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal Officiel* de la Polynésie française dont ampliation sera transmise à toutes les communes de la Polynésie française, aux groupements de communes et à leurs établissements publics administratifs.

Fait à Papeete, le **21 MAI 2025**

Le Président
M. René TEMEHARO - PAHUIRI





Pū Ti'aauraa e Faaineineraa Tōro'a

ANNEXE I
DE L'ARRÊTE N° 2025-092 DU 20 MAI 2025

**CONCOURS INTERNE DE CHEFS DE SERVICE DE POLICE
MUNICIPALE DE CLASSE NORMALE (CATÉGORIE B)
DE LA FONCTION PUBLIQUE COMMUNALE
- SESSION 2025 -**

LISTE DES CANDIDATS ADMIS À CONCOURIR
PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

Voie : INTERNE / Spécialité : SÉCURITÉ PUBLIQUE

Nombre de candidats : 53

N°	Nom	Prénom usuel	Autres prénoms
14588	AMARU	Gérard	
14574	APEANG	Barry	Tehaurai, Kui Sang
14431	AUKARA	Daniel	
14462	BUTSCHER	Endy	Raimana
14728	CHONG AYOU	Tunui	Christophe, Benoit
14571	DARROUZES	Roland	Tuaira
14424	DE SCHOENBURG WALDENBURG	Tenoha	Charles, Léopold
14553	DELIGNY	Joël	Maui, Hiro
14612	DROLLET	Henri	Heremoana
14734	FLORES-NENA	Hiromana	Heimana, Tanaroa
14518	HAHE	Jean-Marie	Teriitua
14534	HAMBLIN	Samuel	Ueva, Raihere
14692	HANDERSON	Johann	Teheiaraii, Temaiaraii, Vairava
14730	HAUBERT	Taraina	Françoise, Clotilde
14516	HEES	Vaiarii	Etienne, Vehiatua
14736	KALSBECK	Eric	
14714	KECK	Torea	Alfred
14498	KWONG	Marcel	Poe, Jean-Paul, Heiura
14489	LEHARTEL	Wilfred	Manu
14710	MAI	Monoihere	
14768	MANARANI	Léontine	
14562	MARE	Torea	Raymond
14517	MARUTAATA	Maurice	Hiria

Suite de l'annexe 1 de l'arrêté n°2025-092 du 20 mai 2025 fixant la liste des candidats admis à concourir au concours B interne 2025 de la spécialité sécurité publique.

N°	Nom	Prénom usuel	Autres prénoms
14784	MERCIER	Rai	Cyril
14480	MERVIN	Chris	Vetearii
14438	MESSERLIN	Gwladys	Marie, Vonne
14610	MIHURAA	Nuihau	Warren
14471	PANAI	Briscoe	
14602	PARKER	Poetai	Serge, Vaimato
14443	PEA	Heinere	Kevin
14637	PENI	Enrina	Miri
14752	PEROLINI	Rodney	Tehaurii
14540	PITO	Tuhaamanaroa	Haamanimani, Tauarii
14421	POHUE	Jean-Marie	Tanoa
14675	TAHITO-TERAI	Henere	Mamia
14740	TAMUI	Tumahitia	
14700	TAUOTAHA	Tamaui	Guy
14669	TEANINIURAITEMOANA	Robert	
14630	TEANO	Torea	Lannick, Karl
14799	TEFANA	John	Iripa
14658	TEIHOARII	Manutea	Tefa, Joe
14491	TEIHOTU	Erick	Moana
14652	TEKOPUNUI	Ioane	
14743	TEMARIAUMA	Julien	Rairamanui
14615	TETAUVIRA-MAMA	Gwendoline	Vaihere
14467	TETOKA	Gilles	Matahi
14535	TOOFA	Vaihiri	Ludovic
14600	TUAIVA	Tommy	Teriitua
14537	TUMG	Damas	Tetuarerenui, Teheura
14613	TUNUTU	Maurice	Teanau
14485	VAKI	Marc	
14555	WALKER	Apaura	Charlène
14580	YEE ON	Angelo	Heinui



Pū Ti'aauraa e Faaineineraa Tōro'a

**ANNEXE II
DE L'ARRÊTE N° 2025-092 DU 20 MAI 2025**

**CONCOURS INTERNE DE CHEFS DE SERVICE DE POLICE
MUNICIPALE DE CLASSE NORMALE (CATÉGORIE B)
DE LA FONCTION PUBLIQUE COMMUNALE
- SESSION 2025 -**

**LISTE DES CANDIDATS ADMIS À CONCOURIR SOUS RÉSERVE DE
PRODUIRE LES PIÈCES JUSTIFICATIVES MANQUANTES AVANT LA
PREMIÈRE ÉPREUVE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE**

Voie : INTERNE / Spécialité : SÉCURITÉ PUBLIQUE

Nombre de candidats : 3

N°	Nom	Prénom	Autres prénoms
14532	JEUNE	Pedro	Maheanuu
14594	TISSOT	Aurélya	Herrys, Marceline
14437	URARII-VAHAPATA	Vaihiarii	Hirinaki